



SALLEBOEUF

Arrêté municipal n° 2023-15

PORTANT INTERDICTION PROVISOIRE DE CHASSE

Le Maire de la Commune de Salleboeuf,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-2, L2212-2-1 à L2212-2, L2213-1,

Vu les pouvoirs de police du Maire,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R.424-3,

Vu l'intérêt général,

Considérant le Cross de l'école Thomas PESQUET de Salleboeuf, qui se déroulera les jeudi 12, vendredi 13, jeudi 19 et vendredi 20 octobre 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des élèves et des accompagnateurs en interdisant la pratique de la chasse aux abords du stade de Salleboeuf,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Pour des raisons de sécurité, pendant toute la durée du Cross de l'Ecole Thomas PESQUET, il y a lieu d'ordonner une interdiction temporaire de chasser à proximité du stade aux dates suivantes :

- Jeudi 12 octobre 2023, vendredi 13 octobre 2023, jeudi 19 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- Vendredi 20 octobre 2023 de 9h00 à 12h00.

ARTICLE 2

Les parcelles concernées par cette interdiction sont les parcelles cadastrées AR N° :

- 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 80, 83
- 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183,
- 307, 308, 492
- 603, 604, 605, 606, 607 et 889.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Monsieur le Préfet de la Gironde, Monsieur le Major de la Brigade de gendarmerie nationale de Tresses, Monsieur le président de l'ACCA de Salleboeuf et Madame le Maire de Salleboeuf,

Chacun en ce qui le concerne, sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Gironde,
- Monsieur le chef de la Brigade de gendarmerie nationale de Tresses,
- Monsieur le président de l'Association ACCA de Salleboeuf

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

À Salleboeuf, le 11 octobre 2023

Le Maire,
Nathalie MAVIEL


